

# Fonds Chaleur

## Passez aux énergies renouvelables thermiques avec le dispositif Fonds Chaleur !

Le Fonds Chaleur est un dispositif porté par l'[agence de la transition écologique \(ADEME\)](#), animé localement par Golfe du Morbihan – Vannes agglomération dans le cadre d'une convention entre l'ADEME et l'agglomération signée en décembre 2020 pour une période de 3 ans.

L'objectif est de favoriser le développement d'installations produisant de la chaleur à partir d'énergies renouvelables (EnR) (chaufferies bois, chauffe-eau solaires, géothermie).

Par le biais du Fonds Chaleur, les porteurs de projet peuvent bénéficier d'aides aux investissements (pouvant aller jusqu'à 60% des dépenses totales sur certaines installations) et d'un accompagnement technique pour leurs projets.

## Un outil pour la mise en œuvre de la transition énergétique sur le territoire

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2020-2025, l'agglomération a retenu une stratégie énergétique à 2030 prévoyant une part des EnR à 32% des consommations.

## Bénéficiaires

Le Fonds Chaleur s'adresse à tous les porteurs de projet publics et privés du territoire de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération (hors particuliers) :

- Habitat collectif,
- Collectivités,
- Entreprises (agriculteurs, industriels, hôtels, campings, etc...)

## Projets éligibles

Sont éligibles au Fonds chaleur les installations de production de chaleur suivantes :

- Bois énergie : granulés ou bois déchiqueté > 60 MWh/an
- Solaire thermique : pas de minimum
- Géothermie : sur eau de nappe, champs de sondes, eaux usées ou eau de mer
- Chaleur fatale : récupération de chaleur sur les process industriels

**La demande de subvention doit être réalisée AVANT la validation du devis ou la notification du marché.**

## Accompagnement de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération et aides financières

Le service énergie de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération accompagne gratuitement les porteurs de projets tout au long de l'opération : de l'aide à la décision jusqu'au suivi de l'exploitation en passant par le montage des dossiers de subventions.

Étapes

Accompagnement de l'agglomération

Aides financières

1- Note d'opportunité	Réalisation de la note d'opportunité pour évaluer l'intérêt technico-économique du projet	100% financée (gratuit pour le porteur de projet)
2- Étude de faisabilité	Accompagnement de l'étude de faisabilité réalisée par un bureau d'études reconnu RGE (consultation, analyse des offres et suivi de l'étude).	Jusqu'à 70%
3- Conception	Accompagnement pour l'élaboration du programme de l'opération et pour retenir le bureau d'études reconnu RGE. Avis sur l'avant-projet.	Jusqu'à 40% de la mission AMO
4- Travaux	Accompagnement du suivi des travaux et de la qualité des prestations. Accompagnement pour la réalisation du dossier de demande d'aides financières.	Environ 40% de l'investissement (le montant de l'aide varie en fonction des projets)
5- Réception et fonctionnement	Accompagnement à la réception des installations et au suivi de leurs performances.	

## Exemples de réalisations

### Installation bois énergie sur une exploitation d'élevage de volaille (56)





- Chaufferie bois d'une puissance de 650 kW
- Consommation annuelle : 450 tonnes de bois déchiqueté
- Investissement : 363 k€
- Subvention Fonds chaleur : 162 k€ soit 45%
- Économie : 18 k€/an
- Retour sur investissement : 7 ans (par rapport à l'ancienne solution propane)

#### **Installation bois énergie sur une résidence touristique (56)**

- Chaufferie bois d'une puissance de 500 kW
- Consommation annuelle : 287 tonnes de bois déchiqueté et 19 tonnes de bois granulés (appoint et secours)
- Investissement chaufferie + réseau de chaleur : 780 k€
- Subvention Fonds chaleur : 381 k€ soit 49%
- Économie : 38 k€/an
- Retour sur investissement : 5 ans (par rapport à la solution de référence propane)

#### **Installation solaire thermique sur une résidence touristique (56)**

- 8 m<sup>2</sup> de panneaux solaires
- Consommation annuelle : 124 m<sup>3</sup> d'eau chaude à 60°C soit 6,7 MWh/an
- Production solaire attendue : 4,3 MWh/an soit une couverture de 64% des besoins
- Coût des travaux : 8 500 €
- Subvention Fonds chaleur : 4 730€ soit 56%
- Retour sur investissement : 5 ans (par rapport à l'ancienne solution électricité)

# Un dispositif qui complète le panel d'actions de l'agglomération

## sur la maîtrise de la demande en énergie avec :

- L'[Opération Rénovée](http://www.operation-renovee.bzh) [www.operation-renovee.bzh] qui propose aux propriétaires occupants des solutions et des aides pour les travaux d'amélioration de l'habitat
- Des conseillers en énergies qui accompagnent les communes de l'agglomération afin de réduire les consommations des bâtiments communaux

## sur la production des EnR avec :

- Le [cadastre solaire](#) en ligne depuis octobre 2019 qui présente une cartographie du gisement solaire (= quantité d'énergie solaire reçue par mètre carré de toiture et par an – kWh/m<sup>2</sup>.an) des toitures du territoire.  
Réalisé à l'attention des particuliers et des professionnels, cet outil de sensibilisation donne une première réponse sur l'opportunité d'installer des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques.
- Un conseiller en charge du développement de l'énergie solaire auprès des entreprises
- La réalisation en 2021 d'une étude de mobilisation de la ressource « bois énergie » sur le territoire et la structuration de la filière bois énergie à 2030.

## sur l'économie circulaire

- Un plan d'actions « territoire économe en ressources » de 2021 à 2023 portant sur les actions d'éco-conception d'emballages plastiques, l'augmentation de la valorisation des plastiques en déchèteries, le réemploi de matériaux de construction, le tri à la source des biodéchets...
- Une offre d'accompagnement aux entreprises pour diminuer la production de déchets et mieux les valoriser.

[www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/entreprendre/transition-ecologique-des-entreprises](http://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/entreprendre/transition-ecologique-des-entreprises)



## Informations complémentaires

### Contact

#### [Golfe du Morbihan – Vannes agglomération](#)

- [30 Rue Alfred Kastler,](#)  
[56000 Vannes](#)
- [02 97 68 14 24](#)
- [Contacter](#)